

1377

Nom : *Pouy*

Prénoms : *Louis* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *1377*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *18 Juin 1886*, à *Montluçon*, canton *de Montluçon*, département de *l'Allier*, résidant à *La Courneuve*, canton d' *Aubervilliers*, département de *la Seine*, profession de *manœuvre*, fils de *Jean Julien* et de *Dupont Marguerite*, domiciliés à *Montluçon*, canton de *Montluçon*, département de *l'Allier*.

Marié le

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la *1ère* partie de la liste en *1907* (*soutien de famille*)

Classé dans la *1ère* partie de la liste en *1907*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *95* de la liste *dans le canton de Montluçon Est*. Incorporé à compter du *1er octobre 1907* au corps le *dit* pour n° m. *8281* soldat de *2e* classe. Envoyé en congé le *25 septembre 1909*. *Certificat de bonne conduite accordé*. Passé au Régiment d'Infanterie de *Lozère* le *15 avril 1914*. Circulaire n° *16* du *27 juin 1911*. Rappelé à l'active (decret de mobilisation générale du *28 août 1914*). Passé au régiment d'Infanterie de *Dijon* le *1er septembre 1914*. Passé au régiment d'Infanterie de *Bourges* le *22 septembre 1914*. *Reforme n° 2* par la Commission de réforme de *Bourges* du *8 septembre 1914* pour *incapacité auxiliaire avec idées de persécution*. *Maintenu réforme n° 2* par la Commission de Réforme de *Bourges* du *26 janvier 1916* pour *incapacité auxiliaire avec idées de persécution*. *Decede* le *7 décembre 1918* à *Yzeure* "Mort pour la France".

Armée active.

131^e Régiment d'Infanterie

REGIMENT D'INFANTERIE

Montluçon

Régiment d'Infanterie

de Lozère

Régiment d'Infanterie

de Dijon

Régiment d'Infanterie de

Bourges

Disponibilité et réserve de l'armée active.

Armée territoriale et sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates. Communes. Subdivisions de région.

D domicile. R résidence.

CAMPAGNES.

Conte d'Allemagne du *2 août 1914* au *8 septembre 1914*.

Blessé le *3 janvier 1915*, à *la Lomère*, *plaie main droite*. R. 31

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.

l'armée territoriale.

la réserve de l'armée territoriale.

DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

PÉRIODES D'ÉNERGIES.

1^{re} dans l' *131^e Rég. Inf.* du *1er août* au *7 juil. 1911*

2^e dans l' du au

Supplémentaire dans l' du au

Armée territoriale. 1^{re} dans l' du au

Supplémentaire dans l' du au

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au

Du au